**44ème Session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel**

**Examen du Cameroun**

14 Novembre 2023

**Intervention de l’Autriche**

L’Autriche souhaite la bienvenue à la délégation du Cameroun et la remercie pour son présentation du rapport national.

Nous saluons les efforts déployés par le Cameroun pour renforcer la protection des droits de l’Homme et, en particulier, l’adoption du Plan d’Action National de Promotion et de Protection des Droits de l’Homme, et le travail de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun.

Dans le même temps, l'Autriche note avec grande inquiétude les rapports persistants d'organisations indépendantes faisant état d'un rétrécissement de l'espace de la société civile et de restrictions à la liberté de réunion. En outre, l'Autriche regrette de constater une détérioration continue de la situation des droits de l'homme des communautés dans les régions anglophones du pays. Enfin, les récents rapports sur les atteintes à la liberté de la presse et à la sécurité des journalistes et des travailleurs des médias sont très préoccupants.

L’Autriche souhaiterait formuler les recommandations suivantes aux autorités camerounaises :

* Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
* Engager au niveau politique un dialogue pluripartite avec les différents intéressés des communautés anglophones pour pouvoir identifier des mesures appropriées afin de répondre en manière adéquate aux violences qui affectent les zones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du pays.
* Assurer que toute restriction à la liberté de réunion et de manifestation soit conforme aux obligations internationales
* Prendre des mesures pour assurer une protection adéquate de la liberté des médias et la sécurité des journalistes et des travailleurs des médias contre toutes les formes de violence, de harcèlement et d'intimidation

Je vous remercie.